

Séance du conseil municipal de mardi 23 janvier 2024 à 20 heures 00			
Commune de LACAVE 46		Convocation du 16 janvier 2024	
Présents : Mesdames Messieurs : BAEY BUFFAROT CHAMBON ELISABETH MAGNIEN ROUGIE ROUSTEAU SABARROS			
Absent(e)(s) : Monsieur LAGARRIGUE			
Pouvoir(s) : 0			
en exercices : 9	Présents : 8	Votant(s) : 8	Quorum : 5
Secrétaire de séance : Monsieur David ROUGIE Assisté(e) de la secrétaire de mairie			
Procès-verbal de SEANCE			

Ouverture de séance

Ordre du jour	
1	Désignation du secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du 28 novembre 2023
3	EAU POTABLE Audit des services et futurs modes d'exploitation Délibération
4	Participation financière à la protection sociale des agents Mise à jour des tarifs Délibération
5	Réhabilitation des bâtiments Suivi des subventions Délibération
6	ADRESSAGE Confirmation du modèle de plaques
7	Décisions du Maire
8	Compte rendu de réunions
9	Informations & questions diverses

1	Désignation du secrétaire de séance
----------	--

Monsieur David ROUGIE est désigné(e) secrétaire de séance

2	Approbation du procès-verbal du 30 OCTOBRE 2023
----------	--

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Stéphane CHAMBON revient sur le déroulement du dimanche après-midi qui était réservée aux Aînés. Martine BUFFAROT fait un bref compte rendu. Laure BAEY dit que la journée pourrait être ouverte aux enfants. Angélique SABARROS rajoute qu'à Montvalent, une journée réunissant Aînés et enfants est faite. Camille ELISABETH suggère qu'on pourrait revoir la formule différemment. Martine BUFFAROT demande que fait le conseil municipal pour les gens qui ne sont pas venus. Stéphane CHAMBON insiste que la solution de réunir les personnes de 70 ans et plus est une bonne idée. C'est difficile de faire la différence entre ceux qui ne peuvent pas venir et ceux qui pourraient venir. Il dit qu'il faudrait faire un

mot pour remercier les figurants de la pièce de théâtre de leur prestation. Après débat, l'achat de chocolats est accepté pour offrir aux personnes absentes au spectacle dernier. Des renseignements tarifaires seront pris auprès de la *maison de la truffe* à Padirac.

Le 13 décembre 2023, le syndicat mixte des eaux du causse de Martel et de la vallée de la Dordogne (**SMECMVD**) a initié une rencontre des maires des collectivités voisines du SMECMVD et CAUVALDOR afin d'échanger sur les évolutions des compétences Eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026. La loi *Notre* (aout 2015) a prévu le transfert obligatoire des compétences ci-dessus mentionnées aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020,

La loi du 3 aout 2018 a reporté ce transfert au 1^{er} janvier 2026,

- Le **SMECMVD** est créé en 2021 par fusion de 4 syndicats intercommunaux.
- Il est en partie sur la Communauté de Communes du Pays de Fénélon pour Borrèze et le reste sur CAUVALDOR
- Il chevauche 2 Communautés de Communes. Le syndicat peut donc se maintenir au 1er janvier 2026
- La compétence actuellement exercée est l'eau potable
- Le prix de l'eau sera en 2024 à 3.27 € TTC sur 4 anciens territoires (harmonisation des tarifs en cours)
- Il envisage de proposer la compétence Assainissement sur son territoire actuel à compter du 1er janvier 2025
- Il souhaite lancer en 2024 un audit des services et étudier sur le plan technique, juridique et financier cette prise de compétence (mode de gestion, tarification ...).
- Il a été contacté par des collectivités voisines : Bétaille – Tauriac – Vayrac et Pinsac pour une éventuelle adhésion.
- L'étude réalisée par le SMECMVD sera étendue aux Collectivités qui souhaiteraient éventuellement intégrer le SMECMVD ; cette étude n'engageant pas la Commune à une adhésion.
- CAUVALDOR prendra les compétences Eau et Assainissement au 1er Janvier 2026 par la loi mais il n'est pas obligé de les exercer. Le SMECMVD peut garder ces compétences
- Il confirme la possibilité du maintien du SMECMVD mais ses membres seront des délégués communautaires ou des conseillers municipaux désignés par le Conseil Communautaire
- a lancé une consultation pour le diagnostic et l'étude de la prise de compétence Eau et Assainissement : un bureau d'études est en cours de recrutement.
- a proposé de créer un groupe de travail composé d'élus et des services techniques de la Communauté de Communes, coordonné par S. ROUSSIES, Conseillère Déléguée Transfert Eau.
- L'objectif de CAUVALDOR serait l'harmonisation des tarifs sur le territoire sur une durée à étudier. En attendant les tarifs auront une variation différenciée. Ils varieront également selon les évolutions réglementaires.
- Le SMECMVD demande si la mairie veut participer ou non à l'étude « audit des services et futurs modes d'exploitation » qui sera initiée par le SMECMVD sans engagement d'adhésion de la part de la mairie.

M. Le Maire présente le modèle de délibération et demande aux Conseillers municipaux de se prononcer.

La parole circule. Philippe MAGNIEN rajoute que notre syndicat fonctionne bien. Stéphane CHAMBON informe que l'audit permet de gagner du temps, sans risque.

Le maire demande aux conseillers municipaux de voter.

La délibération adoptée est la suivante :

- VU la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 qui a prévu le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux Communautés de Communes et aux Communautés d'Agglomération au 1er janvier 2020.
- VU la loi du 3 août 2018 qui a reporté le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026 pour les Communautés de Communes.
- VU la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), entrée en vigueur le 21 février 2022, qui ne modifie pas le délai du transfert obligatoire pour les Communautés de Communes.

Considérant que le Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne :

- a été créé au 1^{er} Janvier 2021 par fusion des 4 syndicats intercommunaux : SIAEP des Eaux du Doux, S. Mixte du Blagour, SIAEP de la Région de Martel et SIAEP de la Moyenne Vallée de la Dordogne et qu'au 1^{er} janvier 2023, la Commune de Floirac a rejoint le S.M.E.C.M.V.D.
- est présent sur 2 Communautés de Communes : la Communauté de Communes du Pays de Fénelon (pour la Commune de Borrèze) et sur la Communauté de Communes Causes et Vallée de la Dordogne (17 communes de CAUVALDOR) et peut donc se maintenir au 1^{er} Janvier 2026 ;
- exerce actuellement la compétence « eau potable ».
- a été contacté par des Communes voisines pour une éventuelle adhésion au Syndicat S.M.E.C.M.V.D.

M. le Maire indique que le S.M.E.C.M.V.D. :

- a initié des rencontres afin d'échanger sur les évolutions des compétences « Eau potable » et « Assainissement » au 1^{er} Janvier 2026 ainsi qu'une possible extension géographique du territoire actuel.

envisage d'anticiper la prise de compétence « Assainissement » sur son territoire actuel à compter du 1^{er} Janvier 2025.

- lancera début 2024 un audit des services avec études sur le plan technique, juridique et financier sur l'extension du périmètre au titre de la compétence « eau potable » et sur la prise de compétence « assainissement » (mode de gestion, tarification ...) ; l'étude réalisée par le S.M.E.C.M.V.D. sera étendue aux Collectivités qui souhaiteraient éventuellement intégrer le S.M.E.C.M.V.D; cette étude n'engageant pas la Commune à une adhésion. Le seul engagement de la Commune est de transmettre les données nécessaires à l'étude. La commune sera associée au déroulement et aux conclusions de l'étude.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de participer à l'audit des services et futurs modes d'exploitation dans les conditions indiquées ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents

- d'autoriser la Commune à participer à l'audit des services et futurs modes d'exploitation piloté et financé par le S.M.E.C.M.V.D - cette étude n'engageant pas à une adhésion ultérieure.
- De mandater et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette étude.

4**PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS****- Mise à jour des tarifs****Délibération**

Marie-Josée PAYROT secrétaire de mairie qui assiste la séance s'est absentée pour cet ordre du jour

- Le 10 octobre 2023, le conseil municipal a décidé de rembourser à l'euro inférieur, une participation mensuelle égale au maintien de salaire cotisé par l'agent,
- En 2024, la cotisation a augmenté. Elle se résume ainsi,

	Cotisation 2023	Cotisation 2024
Arnaud	38,94	45,27
Marie-Josée	66,71	67,37

La délibération du conseil municipal est la suivante :

- M. Le Maire rappelle la délibération du 10 octobre 2023 dans laquelle le conseil municipal a décidé
 - de participer à compter du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la convention de participation au contrat de prévoyance collective du maintien de salaire de ses agents territoriaux stagiaires et titulaires,
 - de rembourser à l'agent une participation unitaire mensuelle équivalente à la cotisation payée par l'agent arrondie à l'euro inférieur, soit :
 - pour Arnaud ANDRAL, agent technique territorial stagiaire, à raison de 38 €
 - pour Marie-Josée PAYROT, secrétaire de mairie titulaire, à raison de 66 €
- M. Le Maire rajoute, qu'en 2024, la cotisation de ces agents a augmenté. Elle se résume ainsi :

	Cotisation 2023	Cotisation 2024
Arnaud	38,94	45,27
Marie-Josée	66,71	67,37

- il propose de rembourser aux agents la cotisation payée en 2024.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- confirme la délibération du 10 octobre 2023,
- décide de rembourser à l'agent, à compter du 1^{er} février 2024, une participation unitaire mensuelle équivalente à la cotisation payée par l'agent arrondie à l'euro inférieur, soit :
 - pour Arnaud ANDRAL à raison de 45 €
 - pour Marie-Josée PAYROT à raison de 67 €

Laure BAEY s'est absentée un quart d'heure de la salle à 21 h 10.

5**REHABILITATION DES BATIMENTS**

Suivi des subventions - délibération

Le Maire expose :

Suite à la décision du conseil municipal en date du 28 novembre 2023 il est décidé de créer :

- une maison des saisonniers,
- Un espace polyvalent administratif et associatif,

Depuis, les diagnostics avant travaux ont été réalisés et n'ont pas modifiés l'estimation financière.

Les demandes de subventions sont en cours d'instruction.

Parmi celles-ci, les règles d'attribution du fonds de concours ont été modifiées ce qui vient impacter l'autofinancement communal et donc la délibération.

Un diagnostic de performance énergétique devra être sollicité. Le document sera joint aux demandes d'aides financières.

Le Maire présente le plan de financement.

RENOVATION DE 2 BATIMENTS			
PLAN DE FINANCEMENT 2024	MAISON DES SAISONNIERS		l'aménagement d'un espace polyvalent administratif et associatif
HT travaux		141 076,00	138 460,00
HT archi		17 307,50	14 812,88
HT diagnostic avant travaux et démolition		1 820,00	1 250,00
GLOBAL HT		160 203,50	154 522,88
DETR	35%	56 071,23	30% non
FAST	30%	En attente d'avis favorable	30% 46 356,86
FONDS DE CONCOURS			25% 38 631,00
REGION au titre Travaux efficacité énergétique	5%	7 628,00	3% 4 383,75
TOTAL DES AIDES	prévision	63 699,23	89 371,61
Autofinancement / HT	56%	90 504,27	42% 65 151,27
Fonds propres		38 544,98	26 055,85
EMPRUNT		90 000,00	70 000,00
AUTOFINANCEMENT / TTC		192 244,20	185 427,46

Une discussion s'engage, puis Le Maire demande aux conseillers de voter

La délibération suivante est adoptée par les conseillers municipaux.

- Le Maire rappelle la délibération du 28 novembre 2023 dans laquelle il est décidé de créer :
 - une maison des saisonniers,
 - Un espace polyvalent administratif et associatif,

Les demandes de subventions sont en cours d'instruction.

Parmi celles-ci, les règles d'attribution du fonds de concours ont été modifiées ce qui vient impacter l'autofinancement communal et donc la délibération.

- Il indique qu'un diagnostic de performance énergétique devra être sollicité. Le document sera joint aux demandes d'aides financières.
- Il présente le plan de financement, actualisé, qui se résume ainsi :

RENOVATION DE 2 BATIMENTS			
PLAN DE FINANCEMENT 2024	MAISON DES SAISONNIERS		l'aménagement d'un espace polyvalent administratif et associatif
HT travaux		141 076,00	138 460,00
HT archi		17 307,50	14 812,88
HT diagnostic avant travaux et démolition		1 820,00	1 250,00
GLOBAL HT		160 203,50	154 522,88
DETR	35%	56 071,23	30% non
FAST	30%	En attente d'avis favorable	30% 46 356,86
FONDS DE CONCOURS			25% 38 631,00
REGION au titre Travaux efficacité énergétique	5%	7 628,00	3% 4 383,75
TOTAL DES AIDES	prévision	63 699,23	89 371,61
Autofinancement / HT	56%	90 504,27	42% 65 151,27
Fonds propres		38 544,98	26 055,85
EMPRUNT		90 000,00	70 000,00
AUTOFINANCEMENT / TTC		192 244,20	185 427,46

- il demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

- Pour chaque projet, présenté ci-dessus, après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,
- confirme son accord de principe,
- accepte de réaliser un diagnostic de performance énergétique et donne pouvoir au Maire de choisir une entreprise et de réaliser ce diagnostic pour chaque projet,
- confirme qu'il donne pouvoir au Maire de solliciter les subventions auprès des administrations,
- confirme qu'il donne pouvoir au Maire de choisir l'organisme d'emprunt,

- accepte le plan de financement présenté ci-dessus.

6

ADRESSAGE

Confirmation du modèle de plaques - Délibération

Stéphane CHAMBON demande aux conseillers municipaux de confirmer le choix de la plaque de rue et de numéro. Initialement, le conseil municipal avait choisi la plaque de Liauzun avec l'inscription du nom de la commune en haut. Aujourd'hui, le choix se porte pour la plupart des conseillers sur la plaque de St-Jean-Lespinasse.

Deux entreprises seront consultées. Afin d'établir des devis, avec les Adjoints nous avons compté le nombre de plaques de rues, de numéros, ainsi que de poteaux.



Après débat, le vote est le suivant :

Référence avec la plaque grise :

Qui est pour

- le liseré – 3 conseillers sont contres, 5 sont pour
- l'écriture – 1 conseiller est contre, 7 sont pour
- la couleur – tous sont pour
- L'emplacement du nom de la commune sera en haut de la plaque

Philippe MAGNIEN explique la fixation utilisée par les deux sociétés avec la solidité de chaque plaque.

7

DECISIONS DU MAIRE

Néant

8

COMPTE RENDU DE REUNIONS

Néant

Marché des producteurs

Suite à l'organisation de l'année écoulée, avant de lancer la nouvelle saison, Martine BUFFAROT propose de concevoir un questionnaire à destination des producteurs. Les élus se retrouveront mardi 6 février à 18 heures pour réfléchir aux questions.

Urbanisme

A Canteloube, Céline SWIERGIEL dépose un permis de construire pour la réalisation d'un hangar agricole à toiture photovoltaïque. Les services de l'Etat émettent des observations notamment sur la dimension. Stéphane CHAMBON explique le suivi de l'instruction. L'implantation du projet éloigné du bord de la route est suggérée. Afin de clarifier la situation, il a demandé aux services Administration des Droits des Sols de fixer un rendez-vous avec l'intéressé, la chambre d'agriculture et Cauvaldor.

Voirie

Géraldine ROUSTEAU évoque la voirie dégradée sur la voie communale du village. Les nouveaux matériels agricoles volumineux, tel que les tracteurs abiment la chaussée. Egalement, elle dit avoir eu une conversation avec un administré en raison des détritux de chantier laissés depuis longtemps à la vue de la voirie. Selon les dires de l'administré, ils seront enlevés très prochainement. Philippe MAGNIEN rajoute qu'il se rendra sur les lieux.

Abri bus de Meyraguet

Stéphane CHAMBON signale que le service régional des Mobilités de Proximité, va procéder au démontage prochain de l'abri bus situé sur la RD43, afin de le réimplanter sur un autre secteur dans le Lot. Ils indiquent qu'il n'est plus utilisé et souhaitent réaffecter ce mobilier dans un souci de réduction et d'optimisation des coûts. A ce sujet, sachant que 30 000 € ont été affectés sur cette implantation (relevé topographique, achat de mât solaire, travaux) les conseillers municipaux font part de leur mécontentement. Une réponse sera faite à la Région indiquant que dans les mois à venir quatre enfants prendront le car en direction du RPI des Ecoles, puis au Collège de Souillac.

Chemin rural du Puits de l'Eglise – Canteloube

Un administré a interpellé Géraldine ROUSTEAU pour l'informer que la plupart des véhicules qui empruntent le chemin visé ci-dessus font énormément de poussière dans sa propriété.

Comité des fêtes

- Angélique SABARROS explique que la remorque des aubades était stockée chez Ascension Gauthier, puis, temporairement chez Eric et Maud LESTRADE. Elle demande si la mairie aurait un endroit pour l'abriter. Stéphane CHAMBON indique qu'il va voir ce que la mairie peut faire.

- Elle fait part de la réflexion menée actuellement par CAUVALDOR sur l'intérêt de prêter ou pas les chapiteaux aux communes et aux associations. Elle rajoute que s'il faut louer à un prestataire privé le coût sera conséquent. Ce sujet sera évoqué par Camille ELISABETH en séance communautaire. Egalement, elle dit que le comité empruntera les chapiteaux qui sont stockés à Gramat. Pour aller les chercher, elle demande si le comité peut disposer du cantonnier avec le camion. Cette requête ne pose pas de problème au Maire. Il faudra le dire assez tôt au cantonnier afin qu'il s'organise.

Notification d'ORANGE pour la fermeture du réseau cuivre fixée au 31 janvier 2027

Stéphane CHAMBON informe que cette fermeture se déroulera en 2 temps : Fermeture commerciale des offres du réseau cuivre le 31 janvier 2026, puis fermeture technique du réseau cuivre fixée au 31 janvier 2027. Les usagers, devront migrer vers le réseau de fibre optique, ou selon les cas, vers une solution alternative, afin de conserver l'usage de leurs services. Les fournisseurs d'accès internet associés au projet prendront contact avec les administrés, particuliers ou professionnels pour les accompagner dans leur migration.

Une réunion de lancement de la fermeture répondra aux questions des élus.

Fin de séance à 23 heures 00

Observations

Secrétaire de séance, David ROUGIE	Le maire, Stéphane CHAMBON
---	---